



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-neuvième session

189 EX/INF.6  
PARIS, le 15 février 2012  
Anglais et français seulement

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

## **ÉVALUATION EXTERNE INDÉPENDANTE DE L'UNESCO**

### **SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC ET ACTIONS PRÉVUES PAR LE SECRÉTARIAT**

#### **Résumé**

Conformément à la résolution 36 C/104 et à la décision 187 EX/17, la Directrice générale soumet dans le présent document un rapport sur les progrès accomplis dans le suivi de l'Évaluation externe indépendante de l'UNESCO.

Le document 189 EX/11 rend compte des progrès accomplis à ce jour, lesquels sont résumés en fonction des cinq orientations stratégiques énoncées dans le rapport final relatif à l'EEI.

Le présent document d'information contient une version détaillée du plan d'action présentant toutes les mesures planifiées, ainsi qu'une actualisation des progrès accomplis à ce jour.

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
<b>1. Orientation stratégique 1 : Recentrer l'action de l'UNESCO</b>				
(a) Sélectionner un nombre limité d'objectifs stratégiques	X		Le Programme et budget (36 C/5) adopté par la Conférence générale à sa 36 <sup>e</sup> session prévoit déjà des ajustements de la portée de plusieurs axes d'action, ainsi qu'un nombre réduit de résultats escomptés. Le Secrétariat poursuit ses travaux en ce sens en attendant les contributions et recommandations du Conseil exécutif et de son Groupe de travail ad hoc.	<b>EN COURS</b> <b>36 C/5</b>
(b) Instaurer un cycle de programmation quadriennal <sup>1</sup>	X		<p>À sa 36<sup>e</sup> session, la Conférence générale a décidé (résolution 36 C/105) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) d'allonger le cycle de la Stratégie à moyen terme (document C/4), qui passerait de six à huit ans en 2014, à compter du document 37 C/4, avec un mécanisme approprié d'ajustement sur la version la plus récente de l'Examen quadriennal complet ;</li> <li>(b) de maintenir le caractère ajustable de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour faire en sorte que la teneur et les orientations de deux documents consécutifs de l'Examen quadriennal complet soient prises en compte dans les documents stratégiques de l'Organisation, le cas échéant ;</li> <li>(c) d'allonger le cycle de programmation du C/5, qui passerait de deux à quatre ans à compter du 37 C/5, en 2014, avec un mécanisme approprié permettant des ajustements tous les deux ans ;</li> <li>(d) de maintenir le cycle biennal pour la répartition du budget du document C/5.</li> </ul> <p>Les modalités de mise en œuvre sont exposées, entre autres, dans les documents 187 EX/17 Partie II et 189 EX/5.</p>	<b>ACHEVÉE</b> <b>Décision</b> <b>187 EX/17 (III A)</b> <b>Rés. 36 C/105</b>

<sup>1</sup> Également proposé sous l'orientation stratégique 4.

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(c) Adopter un C/4 succinct et ajustable sur une période de 8 ans	X	X	<p>À sa 36<sup>e</sup> session, la Conférence générale a décidé de porter de six à huit ans la durée de la Stratégie à moyen terme (37 C/4) et a appelé l'attention sur la recommandation du Conseil exécutif tendant à adopter un document C/4 bref, succinct et ajustable de nature opérationnelle et stratégique.</p> <p>Les modalités de mise en œuvre sont exposées dans le document 187 EX/17 Partie II. Les décisions sont prises et leur mise en œuvre est en cours.</p>	<p><b>ACHEVÉE</b></p> <p><b>Décision 187 EX/17 (II)</b></p> <p><b>Rés. 36 C/105</b></p>
(d) Mettre au point un programme et un calendrier des travaux pour la préparation et le suivi du C/5 et du C/4	X		<p>À sa 36<sup>e</sup> session, la Conférence générale a adopté un calendrier pour l'élaboration des documents 37 C/4 et 37 C/5.</p> <p>Les documents 187 EX/17 Partie II et 189 EX/5 donnent des informations complémentaires à ce sujet.</p>	<p><b>ACHEVÉE</b></p> <p><b>Décision 187 EX/17 (II)</b></p> <p><b>Rés. 36 C/106 et 112</b></p>
(e) Adopter un mandat détaillé et des méthodes de travail précises pour le groupe de rédaction du C/4 et du C/5	X		<p>L'adoption d'un mandat et de méthodes de travail pour le groupe de rédaction du C/4 et du C/5 est la prérogative du Conseil exécutif et fait l'objet d'un examen lors des sessions du Conseil.</p>	<p><b>EN COURS</b></p>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(f) Recommander des critères pour l'introduction de nouveaux programmes et le maintien des programmes existants, qu'ils soient financés au titre du Programme ordinaire ou par des fonds extrabudgétaires	X	X	<p>Plusieurs processus sont à l'œuvre en parallèle pour répondre à cette préoccupation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place d'échelles d'évaluation dans le processus de consultation pour les prochains documents C/4 et C/5.</li> <li>✓ Renforcement de la gestion interne par le biais d'un suivi régulier de l'exécution du programme qui peut impliquer des actions de reprogrammation ou l'élaboration de stratégies de sortie en cas de performance médiocre.</li> <li>✓ Examen prévu des principaux aspects du cycle de gestion du programme par IOS.</li> <li>✓ Évaluations continues, par le Conseil, des principales réalisations et principaux défis associés à tous les programmes aux fins de son rapport à la Conférence générale, contribuant ainsi aux délibérations sur la question de la poursuite ou de l'interruption des programmes.</li> </ul>	<p><b>EN COURS</b></p> <p><b>37 GC</b></p>
(g) Promouvoir l'intersectorialité	X	X	<p>Pour la première fois, le C/5 prévoit l'allocation de ressources substantielles aux six plates-formes intersectorielles.</p> <p>Les secteurs sont encouragés à envisager d'autres actions intersectorielles sur des thèmes différents de ceux des plates-formes intersectorielles.</p>	<p><b>EN COURS</b></p> <p><b>Rés. 36 C/66</b></p>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(h) Revoir le processus de consultation pour le C/4 et le C/5 et en proposer un nouveau	X	X	<p>Conformément à la résolution 36 C/104 II, une approche quantitative et qualitative sera appliquée s'agissant du questionnaire préparé pour la consultation des États membres, des commissions nationales, des ONG et des organismes des Nations Unies au sujet du prochain Programme et budget (37 C/5), afin de faciliter la prise de décisions et de mieux guider la définition des priorités.</p> <p>La formule révisée pour les consultations régionales avec les États membres est à l'étude et sera présentée au Conseil exécutif à sa 190<sup>e</sup> session.</p>	<p><b>EN COURS</b></p> <p><b>Décision 187 EX/17 (III A)</b></p> <p><b>Rés. 36 C/106 et 112</b></p>
(i) Prendre des mesures pour renforcer encore la gestion axée sur les résultats	X	X	<p>Le Projet de 36 C/5 compte un nombre plus restreint de résultats escomptés (12 pour l'Éducation, 6 pour SHS, par exemple). Cet effort sera poursuivi dans les documents C/5 suivants.</p> <p>La formation et l'appui technique à la RBM continueront dans l'ensemble de l'UNESCO, enrichis des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience.</p> <p>Il est prévu de procéder à un plus grand nombre d'exams/d'évaluations de façon que les résultats contribuent à l'amélioration des programmes et du fonctionnement organisationnel, comme indiqué dans le plan d'évaluation du 36 C/5.</p>	<p><b>EN COURS</b></p> <p><b>189 EX</b></p> <p><b>2012-2013</b></p> <p><b>2012- 2013</b></p>
(j) Mettre en place une budgétisation axée sur les résultats (RBB)		X	<p>L'UNESCO étudiera la possibilité de mettre en place la budgétisation axée sur les résultats (RBB) pour obtenir une meilleure performance dans la prestation des services et leurs dimensions potentielles. Une étude de faisabilité sera effectuée pour (i) faire le point des éléments conceptuels et opérationnels existants en faveur de la RBB ; et (ii) élaborer une méthode pragmatique de mise en place de la RBB.</p>	<p><b>EN COURS</b></p> <p><b>190 EX</b></p>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(k) Intensifier l'engagement en faveur des deux priorités globales : Afrique et Égalité entre les sexes		X	<p>Des évaluations des deux priorités, dans une optique d'amélioration de l'exécution et de l'impact, seront achevées en 2012 puis présentées au Conseil exécutif.</p> <p>Les priorités Afrique et Égalité entre les sexes vont être renforcées en termes de moyens humains et de budget d'activité afin d'améliorer leur capacité à coordonner et fournir un appui technique (notamment par le renforcement des capacités pour la programmation relative à l'Égalité entre les sexes) aux secteurs de programme et aux unités hors Siège.</p> <p>Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes et prise en compte distincte de l'égalité entre les sexes dans la réforme du dispositif hors Siège.</p>	<b>EN COURS</b> <b>190 EX</b>
(l) Instituer un réexamen systématique des programmes <sup>2</sup>		X	<p>Les réexamens des programmes seront généralisés pour permettre une évaluation plus systématique de l'exécution par le Conseil, sous la forme de décisions portant expressément sur l'exécution des différents programmes à partir des documents EX/4, des rapports thématiques de la Directrice générale sur des questions et des programmes particuliers, des conclusions d'audit d'IOS et des résultats des évaluations internes et externes. Dans l'idéal, il faudrait que chaque axe d'action fasse l'objet d'un examen approfondi au moins une fois au cours de la période couverte par le Programme approuvé.</p>	<b>EN COURS</b> <b>2012-2013</b>

<sup>2</sup> Également proposé sous l'orientation stratégique 4.

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(m) Assurer un suivi distinct des programmes insuffisamment performants		X	<p>Des examens périodiques de l'exécution des programmes sont effectués par les ADG des secteurs de programme, en portant une attention particulière aux activités insuffisamment performantes. Ces examens peuvent donner lieu à des actions de reprogrammation, y compris à la réaffectation des fonds en cas de faibles performances et/ou à l'élaboration de stratégies de sortie.</p> <p>Un examen global sera effectué par le Comité de gestion du programme (PMC).</p>	<b>EN COURS</b> <b>2012-2013</b>
(n) Procéder à des évaluations systématiques des programmes <sup>3</sup>		X	<p>Il est proposé qu'un rôle plus important soit dévolu à l'évaluation, mais que les indicateurs et les objectifs du C/5 continuent de servir au suivi des performances en cours d'exercice biennal.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le plan d'évaluation du 36 C/5 prévoit une évaluation principale par programme.</li> <li>✓ Le plan indicatif d'évaluation du 37 C/4 permettra d'évaluer tous les programmes sur la période couverte par la Stratégie à moyen terme.</li> </ul>	<b>EN COURS</b>  <b>189 EX/16</b>  <b>37 GC</b>
(o) Réexaminer tous les accords de partenariat avec les partenaires des Nations Unies	X	X	Les accords de partenariat de l'UNESCO avec les partenaires des Nations Unies ont été réexaminés. Cet exercice a permis de déterminer qu'un certain nombre d'accords existants devaient être révisés, ainsi que d'identifier quelques organismes avec lesquels des accords de partenariat pourraient être conclus (par exemple le FNUAP, l'OMM, l'ONU-Femmes).	<b>ACHEVÉE</b>

<sup>3</sup> Également proposé sous les orientations stratégiques 2 et 4.

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(p) Organiser des consultations avec les partenaires des Nations Unies dans le cadre des processus BCP/PNUAD		X	<p>L'UNESCO est membre des équipes de pays des Nations Unies dans tous les pays et est représentée dans toutes les équipes régionales du GNUM.</p> <p>L'UNESCO est résolue à prendre part aux processus de déploiement des BCP/PNUAD au cours de l'exercice biennal, notamment par le biais de la formule des 2 % prévue dans le 36 C/5 pour la programmation commune par pays. L'UNESCO reste un partenaire actif de la mise en œuvre des produits appropriés des BCP/PNUAD et autres processus équivalents en cours.</p>	<b>EN COURS</b>
(q) Préciser la répartition des tâches entre les initiateurs de l'EPT		X	La nouvelle architecture proposée pour l'EPT, impliquant une coopération plus étroite et une participation accrue des autres initiateurs de l'EPT, devrait servir de base pour cette clarification.	<b>EN COURS 2012</b>
(r) Élaborer une nouvelle politique en matière de ressources humaines		X	Une nouvelle politique en matière de ressources humaines a été approuvée par le Conseil exécutif (186 EX/25) et la Conférence générale (36 C/40).	<b>ACHEVÉE</b>
(s) Améliorer les systèmes informatiques pour appuyer la planification, la mise en œuvre et l'établissement des rapports afférents au programme		X	<p>La mise en œuvre d'un outil de gestion des contrats basé sur les flux de travail au Siège, ainsi que dans les unités hors Siège et les instituts a commencé. Cet outil sera étendu à la gestion des voyages et à d'autres besoins fonctionnels de l'Organisation.</p> <p>Il est prévu d'élaborer un plan de continuité opérationnelle en tenant compte des aspects essentiels concernant la sécurité informatique et la reprise après sinistre.</p>	<b>EN COURS 2012  2012</b>



Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
			<p>Il est prévu de développer un réseau unifié de communication utilisant la technologie VOIP (protocole de téléphonie vocale sur Internet) afin de réduire le coût global des communications, d'améliorer les services de visioconférence et d'audioconférence et de contribuer au renforcement des activités et processus opérationnels au Siège et hors Siège.</p> <p>Installation du Business Warehouse SAP pour le reporting d'informatique décisionnelle par le biais de rapports analytiques et de tableaux de bord.</p> <p>Une stratégie informatique sera élaborée pour appuyer les orientations stratégiques de la gestion des connaissances et des systèmes d'information.</p>	<p><b>2012</b></p> <p><b>ACHEVÉE</b></p> <p><b>2012</b></p>
(t) Rationaliser les systèmes de gestion financière		X	<p>Les procédures sont régulièrement réexaminées afin d'identifier et d'éliminer les goulets d'étranglement administratifs.</p> <p>Des politiques financières sont élaborées en vue de renforcer le cadre global de contrôle interne et répercutées dans les modifications apportées au système d'information.</p> <p>Mise en place d'un portail unifié d'accès à l'ensemble des systèmes d'informatique de gestion (applications et données sous-jacentes) à partir du Siège et des bureaux hors Siège.</p>	<b>EN COURS</b>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
<b>2. Orientation stratégique 2 : Rapprocher l'UNESCO des réalités du terrain</b>				
(a) Assurer la cohérence stratégique	X		<p>Plusieurs aspects de la réforme du dispositif hors Siège (voir le document 187 EX/33) répondent à cette préoccupation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Constitution de bureaux régionaux multisectoriels avec délégation de pouvoirs dans leurs régions respectives, notamment pour le contrôle des structures subsidiaires au niveau des pays en matière de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes ainsi que de gestion financière et d'administration du personnel.</li> <li>✓ Clarification de la voie à suivre par les bureaux régionaux multisectoriels pour rendre compte à l'ADG ou au directeur du service central concerné au Siège de l'utilisation des ressources décentralisées (personnel et programmes) et de l'obtention des principaux résultats escomptés aux niveaux sectoriel et intersectoriel qui ont été définis pour la région.</li> <li>✓ Mise en place d'une fonction régionale pour la coordination globale des activités de l'UNESCO dans la région Afrique. Cette fonction sera exécutée par le Département Afrique.</li> <li>✓ Des examens périodiques par l'Équipe de direction et ses comités de la mise en œuvre des programmes au bénéfice de l'Afrique constituent un outil primordial de partage de l'information et d'amélioration de la coordination des activités au niveau régional.</li> <li>✓ Accent mis sur les rôles de coordination et de contrôle dévolus au Siège dans les domaines de la planification, du suivi et de l'évaluation.</li> </ul>	<p><b>EN COURS</b>  <b>Décision</b>  <b>187 EX/33</b>  <b>Rés. 36 C/107</b></p>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
			<p>La généralisation prévue des documents de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays (UCPD) par tous les bureaux hors Siège de l'UNESCO renforcera l'optique d'une programmation axée sur les pays, améliorant ainsi la cohérence et la coordination avec les partenaires.</p> <p>L'UNESCO prend une part active à l'ensemble des principaux mécanismes de coordination des politiques des Nations Unies, notamment aux niveaux mondial/interinstitutions et régional, ainsi qu'au niveau des pays.</p>	
(b) Définir les responsabilités, les rôles et les résultats escomptés de toutes les entités de l'Organisation, y compris des instituts de catégorie 1	X		Le cadre d'obligation redditionnelle prévu pour le dispositif hors Siège réformé (voir les documents 187 EX/33 et 36 C/27) définit clairement les rôles, les responsabilités et les fonctions des nouvelles structures hors Siège.	<p><b>EN COURS</b></p> <p><b>Décision 187 EX/33</b></p> <p><b>Rés. 36 C/107</b></p>
(c) Clarifier les liens hiérarchiques au sein du nouveau dispositif hors Siège et actualiser les tableaux de délégation de pouvoirs et d'obligation redditionnelle <sup>4</sup>	X		<p>Le cadre d'obligation redditionnelle prévu pour le dispositif hors Siège réformé (voir les documents 187 EX/33 et 36 C/27) définit clairement les liens hiérarchiques entre les différents niveaux au Siège et hors Siège.</p> <p>L'efficacité des structures hiérarchiques révisées sera évaluée à la fin de l'exercice biennal 2012-2013.</p>	<p><b>EN COURS</b></p> <p><b>Décision 187 EX/33</b></p> <p><b>Rés. 36 C/107</b></p>

<sup>4</sup> Également proposé au titre de l'Orientation stratégique 3.

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(d) Renforcer la coordination et la synergie entre le Siège et le dispositif hors Siège	X		<p>La réforme du dispositif hors Siège établit des voies hiérarchiques directes et simplifiées vers l'ADG du secteur de programme concerné sur les questions de programme, permettant ainsi d'améliorer la coordination et la recherche de synergies.</p> <p>La fonction régionale mise en place pour la coordination globale des activités de l'UNESCO dans la région africaine prévoit également la fourniture d'un appui technique cohérent et opportun par le Siège.</p> <p>Les directeurs des bureaux régionaux multisectoriels participeront par téléconférences aux examens périodiques par l'Équipe de direction des performances du programme dans leur région.</p>	<p><b>EN COURS</b></p> <p><b>Décision 187 EX/33</b></p> <p><b>Rés. 36 C/107</b></p>
(e) Assurer un processus d'évaluation continu de la réforme du dispositif hors Siège	X		<p>La résolution 35 C/82, dans son paragraphe 10 (Critères fondamentaux révisés d'une mise en œuvre rationnelle de la décentralisation) dispose que les entités hors Siège seront soumises à des évaluations et à des audits réguliers par IOS.</p> <p>Le programme de travail d'IOS pour le 36 C/5 prévoit un certain nombre d'audits et d'évaluations des entités hors Siège.</p> <p>Le processus de mise en œuvre de la réforme du dispositif hors Siège sera évalué d'ici à la fin de l'exercice biennal couvert par le 36 C/5, préalablement à un examen et une évaluation complets de l'impact de la réforme après qu'elle sera devenue pleinement opérationnelle.</p>	<p><b>EN COURS</b></p> <p><b>Décision 187 EX/33</b></p> <p><b>Rés. 36 C/107</b></p>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(f) Fournir les qualifications et compétences professionnelles requises	X		<p>La réforme du dispositif hors Siège prévoit une hausse du nombre des postes professionnels décentralisés financés au titre du Programme ordinaire, de même qu'une augmentation sensible du niveau d'expertise.</p> <p>Conformément au plan d'action de la Stratégie relative aux ressources humaines, un plan complet de déploiement et de rotation du personnel s'appuyant sur les nouvelles politiques de HRM est actuellement mis en place pour contribuer à la mise en œuvre réussie de la réforme du dispositif hors Siège.</p> <p>Le plan fait l'objet d'ajustements compte tenu des réalités financières actuelles.</p>	<p><b>EN COURS</b></p> <p><b>Décision 187 EX/33</b></p> <p><b>37 GC</b></p>
(g) Créer des plateformes régionales d'appui		X	<p>Le nouveau dispositif hors Siège prévoit la création d'une plate-forme régionale d'appui dans chaque région afin de fournir des capacités et un soutien accrus en termes d'administration, de finances, de technologies de l'information et de ressources humaines, et d'améliorer l'efficacité de la coordination entre le Siège et le dispositif hors Siège.</p>	<p><b>EN COURS</b></p> <p><b>Décision 187 EX/33</b></p> <p><b>Rés. 36 C/107</b></p>
(h) Inclure dans la nouvelle stratégie relative aux ressources humaines les dispositions nécessaires pour appuyer la mise en œuvre de la réforme du dispositif hors Siège	X		<p>Diverses mesures sont incluses dans la stratégie RH approuvée par la Conférence générale (36 C/40).</p>	<p><b>ACHEVÉE</b></p>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(i) Fournir une estimation détaillée du coût de la réforme du dispositif hors Siège	X		<p>La proposition soumise au Conseil exécutif à sa 187<sup>e</sup> session contenait une estimation détaillée du coût de la première phase (Afrique), couvrant les deux premières années de la mise en œuvre de la réforme du dispositif hors Siège.</p> <p>L'estimation est en train d'être revue compte tenu des difficultés financières actuelles.</p>	<p><b>EN COURS</b></p> <p><b>Décision 187 EX/33</b></p> <p><b>37 GC</b></p>
(k) Élaborer un plan de mise en œuvre détaillé pour la réforme hors Siège		X	<p>Une feuille de route portant sur la première phase de la mise en œuvre (Afrique) a été soumise à l'examen du Conseil exécutif à sa 187<sup>e</sup> session et a été approuvée par la Directrice générale.</p> <p>Il sera procédé aux ajustements nécessaires eu égard à la situation financière actuelle.</p>	<p><b>EN COURS</b></p> <p><b>Décision 187 EX/33</b></p> <p><b>Rés. 36 C/107</b></p> <p><b>37 GC</b></p>
(l) Formuler des stratégies axées sur les résultats pour tous les bureaux aux fins de conformité stratégique et programmatique		X	<p>Les documents de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays (UCPD) donnent un aperçu, axé sur les résultats, de l'action actuelle et prévue de l'UNESCO dans un pays donné.</p> <p>Des ateliers et des formations RBM ont été organisés au cours des dernières années au Siège et hors Siège. La réforme fournira un contexte favorable pour intensifier ces efforts hors Siège.</p>	<p><b>EN COURS</b></p>
(m) Enrichir le fichier des consultants		X	<p>HRM et BFC collaboreront avec les bureaux hors Siège en vue de constituer des fichiers au niveau régional.</p>	<p><b>EN COURS</b></p> <p><b>2013</b></p>
(n) Mieux exploiter l'expertise et les capacités des instituts et centres de catégories 1 et 2		X	<p>La mise en œuvre concrète de la réforme du dispositif hors Siège s'appuiera sur une meilleure synergie entre les bureaux hors Siège, les instituts/centres de catégories 1 et 2, ainsi que les chaires UNESCO, tant au niveau régional que national.</p>	<p><b>EN COURS</b></p>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
			<p>Les secteurs de programme continueront à assurer le suivi et à rendre compte au Conseil exécutif de la façon dont les instituts et les centres de catégories 1 et 2 contribuent à atteindre les résultats de l'UNESCO.</p> <p>L'intégration des instituts et des centres de catégories 1 et 2 au programme de travail des secteurs de programme est assurée par la participation aux réunions annuelles de leurs organes directeurs et par l'élaboration conjointe des plans de travail.</p> <p>Des stratégies sectorielles pour les instituts et centres de catégorie 2 ont été conçues par le Programme hydrologique international, par le Comité du patrimoine mondial et par le Secteur de l'éducation comme moyen de renforcer la cohérence, la coordination et l'impact du programme.</p> <p>Le Comité de gestion du programme (PMC) a examiné les recommandations découlant des audits d'IOS concernant les instituts et centres de catégorie 2 et le cadre de gestion du programme des chaires UNESCO lors de sa réunion du 31 janvier 2012.</p>	
(o) Tirer parti de l'expérience acquise dans le cadre du Fonds pour la coopération Sud-Sud et renforcer la collaboration avec le Fonds du PNUD pour la coopération Sud-Sud		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La coopération Sud-Sud est promue dans l'ensemble de l'Organisation, l'accent étant mis en particulier sur les pays à revenu intermédiaire intéressés par le développement de ce mode de coopération internationale.</li> <li>• Cette action sera intégrée dans les plans de travail pour 2012-2013 à la fin de 2011.</li> </ul>	<b>EN COURS</b>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(p) Mise en place d'une fonction de suivi, d'évaluation et de gestion des connaissances dans le cadre du nouveau dispositif hors Siège		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la nouvelle structure régionale multisectorielle du dispositif hors Siège, un certain nombre de postes ont été prévus pour assurer les fonctions d'évaluation, de suivi et de gestion de l'information et des connaissances.</li> </ul>	<b>EN COURS</b> <b>Décision 187 EX/33</b>
(q) Promouvoir l'autoévaluation et en faire une partie intégrante de la gestion du programme		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des principes directeurs et des supports de formation en matière d'autoévaluation vont être mis au point par IOS.</li> </ul>	<b>EN COURS</b>
(r) Réviser la politique de l'UNESCO en matière d'évaluation pour que l'établissement de rapports de fin d'autoévaluation soit obligatoire pour tous les projets		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La politique actuelle de l'UNESCO en matière d'évaluation (176 EX/27) sera révisée en conséquence, de même que les dispositions du Manuel administratif de l'UNESCO qui seront mises à jour pour tenir compte de ce changement.</li> </ul>	<b>EN COURS</b>



Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
<b>3. Orientation stratégique 3 : Renforcer la participation au système des Nations Unies</b>				
(a) Renforcer davantage la participation aux processus conjoints de planification et de mise en œuvre des Nations Unies et, notamment, harmoniser les pratiques de gestion	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'UNESCO prend une part active à l'ensemble des principaux mécanismes de coordination des Nations Unies pour la planification conjointe, notamment aux niveaux mondial/interinstitutions et régional, ainsi qu'au niveau des pays. La Directrice générale participe régulièrement aux réunions du CCS et du Groupe consultatif du GNUD au niveau des chefs de secrétariat (13 organisations membres seulement). L'UNESCO occupe actuellement la Vice-Présidence du GNUD après avoir présidé le Groupe consultatif du GNUD au niveau des SSG/ADG.</li> <li>• S'agissant de la programmation conjointe par pays des Nations Unies, l'Organisation continue, dans le cadre du 36 C/5, de réserver 2 % des crédits alloués aux activités de chaque grand programme pour soutenir la participation de l'UNESCO aux BCP/PNUAD et exercices équivalents.</li> <li>• L'UNESCO est résolue à prendre part aux processus de déploiement des BCP/PNUAD au cours de l'exercice biennal, notamment par le biais de la formule des 2 % prévue dans le 36 C/5 pour les processus de programmation conjointe par pays des Nations Unies. L'UNESCO reste un partenaire actif de la mise en œuvre des BCP/PNUAD et autres processus équivalents en cours.</li> <li>• La formation assurée par BSP et BFC concernant la réforme du système des Nations Unies et la participation aux activités conjointes à l'échelle des systèmes sera maintenue.</li> <li>• En ce qui concerne plus particulièrement l'harmonisation des pratiques de gestion, l'UNESCO co-préside le réseau du GNUD concerné et contribue de manière active à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques à cet égard.</li> </ul>	<b>EN COURS</b>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(b) Faire rapport sur la participation de l'UNESCO aux mécanismes de coordination des Nations Unies et à la collaboration interinstitutionnelle	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>La Directrice générale a récemment fait rapport sur ce point dans une série de documents, dont les documents 186 EX/INF.22 – <i>Rapport de la Directrice générale sur l'UNESCO et la réforme des Nations Unies, en particulier les efforts et les défis au regard de la cohérence du système des Nations Unies</i> – et 187 EX/17 Partie II relatif à l'alignement du cycle de programmation de l'Organisation sur l'Examen quadriennal complet. Elle continuera de rendre compte de tous les aspects de la participation de l'UNESCO aux mécanismes de coordination des Nations Unies.</li> <li>Par le document EX/4, la Directrice générale informe aussi régulièrement (chaque année) les organes directeurs des contributions des bureaux hors Siège aux travaux des Équipes de pays des Nations Unies ainsi qu'aux exercices de programmation conjointe par pays (voir 186 EX/4 Partie I Add.).</li> </ul>	<b>EN COURS</b>
(c) Définir avec précision le rôle des bureaux de liaison	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Directrice générale a publié une Note ivoire en date du 7 décembre 2011 qui définit précisément le rôle, les responsabilités, les fonctions et les objectifs des bureaux de liaison de l'UNESCO, ainsi que leurs rattachements hiérarchiques.</li> </ul>	<b>ACHEVÉE</b>
(d) Mettre en place un mécanisme de communication pour fournir aux États membres des informations sur l'activité des bureaux de liaison de New York et Genève	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>Les États membres seront régulièrement tenus informés de l'activité des bureaux de liaison dans les rapports écrits et oraux de la Directrice générale.</li> <li>Des synthèses de leurs activités et résultats, axées sur les informations à caractère stratégique, figureront dans les rapports établis en fin d'année par la Directrice générale sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, dans la série des documents EX/4.</li> </ul>	<b>EN COURS</b>  <b>190 EX</b>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(e) Mettre en œuvre des politiques de mobilité géographique et interinstitutionnelle ainsi qu'une nouvelle politique en matière de gestion des ressources humaines	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les mesures prévues dans la stratégie des ressources humaines sont notamment les suivantes : actualiser et mettre en œuvre la Politique de mobilité géographique et améliorer la mobilité interinstitutionnelle.</li> </ul>	<b>EN COURS</b>
(f) Dresser la liste des compétences requises pour les postes de coordonnateurs résidents des Nations Unies	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>HRM participe à un « groupe de travail » chargé de définir un nouveau One80 (outil de développement des compétences) pour les membres des Équipes de pays des Nations Unies, sous la responsabilité du Groupe de travail sur le réseau de coordonnateurs résidents.</li> <li>HRM participe également à un autre groupe de travail (sous l'égide du même organe que ci-dessus) chargé de fournir des précisions sur le Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents au sein du système des Nations Unies.</li> <li>Un Centre d'évaluation UNESCO pour le développement a été mis au point en tenant compte des mêmes compétences managériales que pour le Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents de l'ONU.</li> <li>Les formations aux compétences managériales non techniques ont été élaborées (12).</li> </ul>	<b>EN COURS</b>
(g) Améliorer la coordination au Siège		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il a été donné suite à cette recommandation, notamment par la création de Comités de direction qui sont désormais opérationnels et servent de points de coordination pour toutes les questions relatives au programme et à la gestion et pour la participation de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies.</li> </ul>	<b>EN COURS</b>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(h) Proposer des possibilités de formation aux membres du personnel de l'UNESCO afin qu'ils puissent rejoindre le corps des coordonnateurs résidents et des représentants résidents des Nations Unies		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• HRM soutient la participation des membres du personnel aux formations pertinentes organisées par l'École des cadres du système des Nations Unies à Turin. L'UNESCO est également membre du Conseil d'administration de l'École des cadres et peut donc peser sur les formations et contenus proposés.</li> <li>• L'UNESCO contribue à mettre au point et à dispenser des séances de formation à l'intention des nouveaux coordonnateurs résidents des Nations Unies, notamment pour les séances axées sur ses domaines de compétence.</li> </ul>	<b>EN COURS</b>
<b>4. Orientation stratégique 4 : Renforcer la gouvernance</b>				
(a) Établir un cadre d'obligation redditionnelle pour les relations entre les organes directeurs et le Secrétariat	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suite à l'adoption par la Conférence générale des propositions sur le suivi de l'évaluation externe indépendante, la Directrice générale présentera au Conseil exécutif, à sa 190<sup>e</sup> session, un rapport concernant l'élaboration d'un cadre qui sera ensuite transmis à la Conférence générale à sa 37<sup>e</sup> session. Ce rapport s'appuiera sur les discussions tenues à ce sujet au sein des organes directeurs ces dernières années et prendra également en considération d'autres aspects examinés en parallèle dans le contexte du suivi de l'évaluation externe indépendante.</li> </ul>	<b>EN COURS</b> <b>190 EX</b> <b>37 GC</b>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(b) Créer un mécanisme de suivi pilote pour identifier les obstacles et améliorer l'interaction entre les organes directeurs et le Secrétariat	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>Suite à l'adoption par la Conférence générale des propositions sur le suivi de l'évaluation externe indépendante, la Directrice générale tient des discussions avec les présidentes de la Conférence générale et du Conseil exécutif sur la meilleure façon de faire avancer cette proposition.</li> </ul>	<b>EN COURS</b>
(c) Soumettre de nouvelles initiatives pertinentes aux organes directeurs, s'il y a lieu et dans le cadre de leurs prérogatives	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Secrétariat continuera de respecter les règles qui régissent les relations entre les trois organes de l'UNESCO et continuera de faire part au Conseil des nouvelles initiatives avant d'agir. Toutefois, dans des circonstances qui exigeraient que des mesures soient prises rapidement, le Conseil pourrait souhaiter adopter des arrangements analogues à ceux qu'il a arrêtés par sa décision 186 EX/17 (paragraphe 38), concernant la tenue de consultations conformément aux dispositions de l'article 59 de son Règlement intérieur.</li> </ul>	<b>EN COURS</b>
(d) Tirer davantage parti des réunions d'information	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>Des calendriers hebdomadaires des réunions d'information sont désormais établis depuis 2010. Des séminaires d'orientation ont également été lancés à l'intention des nouveaux délégués permanents auprès de l'UNESCO.</li> </ul>	<b>ACHEVÉE</b>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(e) Convocation par le président d'une session extraordinaire d'une demi-journée, s'il y a lieu, pour permettre à la Directrice générale de consulter le Conseil exécutif en vertu de l'article 59 du Règlement intérieur	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>La Directrice générale tiendra compte de cette recommandation et proposera au président du Conseil exécutif de convoquer une session extraordinaire si les questions qui se posent nécessitent de consulter le Conseil avant la session ordinaire suivante, notamment dans le cadre de l'application de l'article 59 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, en gardant à l'esprit les incidences financières.</li> </ul>	<b>EN COURS</b>
(f) Examen par la Conférence générale des projets de résolution sans débat général, à moins qu'un tel débat ne soit demandé	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>Addendum à l'ordre du jour provisoire révisé de la 36<sup>e</sup> session.</li> </ul>	<b>ACHEVÉE 187 EX</b>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(g) Présentation par la Directrice générale des décisions des organes directeurs des programmes internationaux et intergouvernementaux et des conventions de l'UNESCO ayant des incidences financières par rapport au C/5 dans un rapport unique	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>Un document résumant les incidences financières, le cas échéant, sera soumis à la Conférence générale à sa 37<sup>e</sup> session.</li> </ul>	<b>EN COURS 37 GC</b>
(h) Regrouper la Commission administrative et la Commission du programme et des relations extérieures de la Conférence générale à titre expérimental	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>À mettre en œuvre dans le processus de planification de la 37<sup>e</sup> session de la Conférence générale en fonction du nombre de points inscrits à l'ordre du jour dont l'examen aura été confié à ces deux commissions.</li> </ul>	<b>37 GC</b>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(i) Inscrire dans le Règlement intérieur de la Conférence générale la pratique actuelle des commissions de programme consistant à soumettre en plénière leurs projets de résolution portant amendements du C/4 et/ou du C/5	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>À l'étude.</li> </ul>	<b>EN COURS</b> <b>37 GC</b>
(j) Traduire sous la forme d'un critère de recevabilité la recommandation selon laquelle les projets de résolution ayant des incidences financières doivent préciser l'axe d'action au titre duquel les ressources seront allouées	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>À mettre en œuvre d'ici à la 37<sup>e</sup> session de la Conférence générale dans le cadre des propositions de la Directrice générale au Conseil exécutif (projet de C/2).</li> </ul>	<b>EN COURS</b> <b>37 GC</b>



Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(k) Organiser les sessions et établir des ordres du jour qui tiennent compte des impératifs liés à la gestion d'un cycle de programmation quadriennal	X			<b>ACHEVÉE</b>
(l) Élaborer un programme biennal pour les débats en plénière du Conseil exécutif portant sur des questions thématiques	X			<b>EN COURS 2012-2013</b>
(m) Accroître le nombre de points examinés lors des réunions conjointes des Commissions PX et FA	X		Cette action a déjà été mise en œuvre aux 186 <sup>e</sup> et 187 <sup>e</sup> sessions, conformément à ce que le Conseil a demandé. Elle s'inscrit désormais dans les méthodes de travail du Conseil exécutif.	<b>ACHEVÉE</b>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(n) Proposition par la Directrice générale d'un cadre de contrôle de la qualité des documents du Conseil exécutif, afin de disposer de rapports concis, analytiques et pragmatiques	X	X	Une ébauche de ce cadre sera présentée au Conseil exécutif à sa 187 <sup>e</sup> session.	<b>ACHEVÉE</b> <b>187 EX</b>
(o) Demander que tous les amendements de fond aux projets de décision soient soumis par écrit	X		Les présidents des comités et commissions et leurs secrétaires continuent d'appliquer cette pratique, qu'il conviendrait de renforcer et d'appliquer plus strictement.	<b>ACHEVÉE</b> <b>187 EX et au-delà</b>
(p) Veiller à ce que les projets de décision concernant le C/4 et le C/5 soient approuvés par les commissions respectives du Conseil exécutif avant d'être examinés par le groupe de rédaction	X		Cette action sera mise en œuvre à compter des sessions au cours desquelles les projets de C/5 et de C/4 seront examinés en 2012-2013.	<b>EN COURS</b> <b>2012-2013</b>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(q) Adoption par le Conseil exécutif de critères analogues à ceux de la Conférence générale concernant les projets de décision visant à modifier le C/5	X		Cette action sera mise en œuvre à compter des sessions au cours desquelles le projet de 37 C/5 sera examiné en 2012-2013.	<b>EN COURS 2012-2013</b>
(r) Suspendre les travaux du groupe d'experts pour les questions administratives et financières à partir de la 188 <sup>e</sup> session, pendant une période d'essai de deux ans	X			<b>ACHEVÉE</b>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(s) Créer, à titre expérimental, un groupe ad hoc avec la participation renforcée de l'ensemble des États membres de l'UNESCO pour aider à la préparation des deux commissions plénières du Conseil exécutif à compter de sa 188 <sup>e</sup> session	X		<p>Le Conseil exécutif a approuvé le mandat du Groupe par sa décision 188 EX/13.</p> <p>Le Groupe s'est réuni du 1<sup>er</sup> au 3 février 2012, c'est-à-dire un mois avant le début de la 189<sup>e</sup> session du Conseil exécutif.</p>	<p><b>ACHEVÉE</b></p> <p><b>188 EX</b></p>
(t) Soumission par la Directrice générale d'un rapport complet sur le cadre d'obligation redditionnelle du Secrétariat de l'UNESCO ainsi que sur ses mécanismes de suivi et d'évaluation	X		<p>Un cadre d'obligation redditionnelle de haut niveau est joint en annexe à la Stratégie de gestion des ressources humaines.</p> <p>L'élaboration d'un cadre global d'obligation redditionnelle, incluant une définition de l'obligation redditionnelle et des différentes composantes du système d'obligation redditionnelle de l'UNESCO, a été lancée afin de fournir une vue d'ensemble précise du cadre de supervision et de contrôle interne de l'Organisation.</p>	<p><b>EN COURS</b></p> <p><b>36 GC</b></p>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(u) Mise en place par la Directrice générale d'une équipe pour la gestion du changement	X		La Directrice générale a mis en place un processus graduel de gestion du changement en vue d'accompagner la planification et la mise en œuvre minutieuses des réformes, qu'elle pilote personnellement par le biais de son Équipe de direction (SMT) et d'équipes de travail spécialement créées à cet effet, le DDG s'occupant de la gestion et de la coordination quotidiennes de ce processus en ce qui concerne à la fois l'EEl et la réforme du dispositif hors Siège.	<b>ACHEVÉE</b>
(v) Mettre au point une évaluation plus complète du C/3		X	Afin d'améliorer encore la qualité des rapports axés sur les résultats, des directives spécifiques relatives à l'établissement de rapports et à la formation sont en cours d'élaboration.	<b>EN COURS</b>
(w) Aider les États membres dans l'élaboration du rapport du Conseil exécutif à la Conférence générale sur la mise en œuvre du C/5		X	Le document 187 EX/16 Partie II contenait un projet de rapport du Conseil exécutif, conforme au modèle de rapport adopté. Par conséquent, les rapports ont été soumis à la Conférence générale à sa 36 <sup>e</sup> session.	<b>ACHEVÉE</b>
(x) Engager un processus de consultation plus inclusif		X	Des consultations auront lieu pour le cycle 2012-2013 et une refonte sera examinée au cours du prochain exercice biennal.	<b>ACHEVÉE</b>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(y) Discuter et convenir de l'information requise pour le contrôle de la gouvernance		X	Des discussions ont lieu actuellement dans le cadre de l'élaboration/examen des principaux documents de planification et rapports de l'Organisation, à savoir les documents C/4, C/5, EX/4-C/3 et le rapport du Conseil exécutif à la Conférence générale sur l'exécution du programme.	<b>EN COURS</b>
(z) Simplifier les informations destinées aux États membres et en améliorer la transparence		X	Le document EX/4 est amélioré petit à petit afin de présenter des informations qui se prêtent davantage à une évaluation des résultats de l'Organisation selon le modèle adopté par le Conseil exécutif.	<b>EN COURS</b>
(aa) Veiller à ce que les ressources extrabudgétaires soient soumises au même contrôle de la gouvernance que les ressources du Programme ordinaire		X	Telle est déjà la pratique actuelle. Le document 187 EX/6 Partie XII rendait compte des approches adoptées en la matière, en particulier en ce qui concerne le Programme additionnel complémentaire (CAP).	<b>EN COURS</b>
<b>5. Orientation stratégique 5 : Élaborer une stratégie de partenariat</b>				
(a) Élaborer un projet de cadre d'action pour les partenariats stratégiques	X	X	Les grandes lignes d'un projet de cadre directeur de l'UNESCO pour les partenariats stratégiques ont été soumises à la 187 <sup>e</sup> session (document 187 EX/17 Partie IV).  Une équipe de consultants extérieurs aide le Secrétariat à élaborer le cadre directeur global pour les partenariats stratégiques et les stratégies pour certaines catégories de partenaires.	<b>EN COURS</b> <b>Décision 187 EX/17 (IV)</b> <b>189 EX</b>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(b) Dresser un bilan et procéder à une évaluation de la collaboration de l'UNESCO avec différentes catégories de partenaires	X		En cours pour divers partenaires tels qu'ONG, parlementaires, clubs UNESCO, secteur privé, etc.	<b>EN COURS</b>
(c) Inclure dans le cadre d'action des stratégies distinctes pour chaque catégorie de partenaires comprenant, entre autres, des critères objectifs de sélection, d'approbation et de reconduction des partenariats, des arrangements de financement et d'obligation redditionnelle, ainsi que des critères pour une évaluation périodique	X	X	Le cadre directeur pour les partenariats stratégiques sera complété par des stratégies/cadres distincts en vue de la collaboration avec différentes catégories de partenaires. Pour commencer, des stratégies/cadres spécifiques en vue de la collaboration avec le secteur privé et de la coopération avec les ONG seront présentés au Conseil à sa session d'automne (190 <sup>e</sup> session).	<b>EN COURS</b> <b>Décision 187 EX/17 (IV)</b>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(d) Revoir le mandat et les méthodes de travail du Comité sur les ONG	X		Le nouveau mandat du Comité sur les partenaires non gouvernementaux a été adopté par le Conseil exécutif à sa 188 <sup>e</sup> session. Ce nouveau mandat prévoit une participation accrue des intervenants extérieurs, des débats thématiques mieux définis et une plus grande implication des jeunes dans la coopération de l'UNESCO avec les ONG.	<b>ACHEVÉE</b>
(e) Mettre en ligne les informations sur les partenaires et faire rapport tous les deux ans au Conseil exécutif sur le cadre d'action	X		Tel est déjà le cas pour les ONG et les commissions nationales. La base de données sur les partenaires non gouvernementaux de l'UNESCO est disponible en ligne.	<b>EN COURS</b>
(f) En 2012-2013, fournir un aperçu de tous les réseaux et de toutes les initiatives prises pour renforcer la gestion des réseaux	X		De nouvelles initiatives seront prises à cet égard sur la base des nouvelles directives relatives aux ONG, des conclusions de l'étude relative à la coopération entre les commissions nationales et le Secrétariat, des discussions en cours en vue de renforcer les capacités du mouvement des clubs UNESCO, etc.	<b>EN COURS</b>



Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(g) Inclure dans la nouvelle stratégie des ressources humaines les compétences requises pour interagir professionnellement avec les partenaires divers de l'UNESCO et assurer une gestion efficace des réseaux de l'UNESCO	X		<p>Les compétences sont intégrées dans la stratégie des ressources humaines, qui prévoit un recentrage de l'offre de formation sur les compétences génériques indispensables à l'exécution du programme (compétences managériales, en matière de gestion de projets et d'établissement de partenariats).</p> <p>Il reste encore à se pencher sur la nécessité stratégique d'une intégration de personnel compétent issu des milieux d'affaires dans l'action de l'UNESCO (grâce à des détachements, par exemple).</p>	<p><b>ACHEVÉE</b></p> <p><b>2012-2013</b></p>
(h) Souligner le rôle important des commissions nationales pour ce qui est d'assurer la liaison avec les partenaires nationaux et la société civile et veiller au respect de l'article VII de l'Acte constitutif	X		<p>Le 36 C/5 reflète le rôle unique que les commissions nationales jouent dans la promotion et le renforcement de la coopération avec les représentants de la société civile et leurs interfaces avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO et les équipes de pays des Nations Unies, telle que définie notamment dans le Mémoire d'accord UNESCO-PNUD qui stipule que les commissions nationales peuvent être invitées par les Coordonnateurs résidents à prendre part aux réunions des équipes de pays des Nations Unies pour lesquelles leur participation est jugée appropriée et utile.</p> <p>Des orientations et des conseils seront donnés aux commissions nationales par le biais de programmes de formation sur la manière de renforcer leur partenariat avec la société civile.</p>	<p><b>ACHEVÉE</b></p> <p><b>36 C/5</b></p> <p><b>2012-2013</b></p>
(i) Consulter la société civile grâce à un questionnaire spécifique		X	Intégré dans les nouvelles directives concernant les ONG (36 C/48).	<p><b>ACHEVÉE</b></p> <p><b>Décision 187 EX/37</b></p> <p><b>36 GC</b></p>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(j) Élaborer un nouveau cadre statutaire de coopération		X	Les nouvelles directives concernant les ONG adoptées par la Conférence générale à sa 36 <sup>e</sup> session (36 C/48) définissent un nouveau cadre statutaire de coopération.	<b>ACHEVÉE</b> <b>Décision</b> <b>187 EX/37</b> <b>36 GC</b>
(k) Envisager d'ouvrir les organes directeurs à d'autres partenaires		X	Les nouvelles directives concernant les ONG, adoptées par la Conférence générale à sa 36 <sup>e</sup> session (36 C/48), contiennent des dispositions permettant aux organes directeurs de s'ouvrir à d'autres partenaires.	<b>ACHEVÉE</b> <b>Décision</b> <b>187 EX/37</b>
(l) Évaluer la coopération avec les commissions nationales		X	L'étude menée par IOS en ce qui concerne la coopération avec les commissions nationales est terminée et le rapport complet est disponible en ligne. Cette étude a conduit à la création d'un groupe de travail tripartite composé de représentants des commissions nationales, des délégations permanentes et du Secrétariat et chargé de formuler des recommandations qui seront examinées par les organes directeurs.	<b>ACHEVÉE</b> <b>2012-2013</b>
(m) Encourager les États membres à soutenir davantage les commissions nationales		X	En janvier 2011, la Directrice générale a envoyé à tous les États membres une lettre circulaire (CL/3949) intitulée « Nos responsabilités communes à l'égard des commissions nationales pour l'UNESCO » afin de les inviter à fournir l'appui nécessaire à leur commission nationale et de leur rappeler leur responsabilité commune vis-à-vis des commissions nationales.	<b>EN COURS</b>

Actions proposées	Initialement proposées par le Groupe de travail ad hoc	Initialement proposées par le Secrétariat	État de la mise en œuvre	État
(n) Intensifier les interactions avec les commissions nationales		X	Différentes modalités sont utilisées pour intensifier les interactions avec les commissions nationales : consultations régionales sur le C/4 et le C/5, réunions périodiques en marge du Conseil exécutif et de la Conférence générale, séminaires sous-régionaux portant sur des questions de programme, communication périodique d'informations grâce à une lettre mensuelle et par le biais de sites Web spéciaux, notamment. Une rubrique « Commissions nationales : actualités » a été créée sur la page d'accueil <a href="http://www.unesco.int">www.unesco.int</a> pour faire prendre conscience de la contribution des commissions aux programmes de l'UNESCO dans différents pays.	<b>EN COURS</b>